

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant désignation d'un membre à la Commission consultative
compétente en matière de juridiction administrative
pour les personnes au service de l'Union Benelux

M (2021) 14

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 8 du Protocole additionnel au Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux concernant la protection juridictionnelle des personnes au service de l'Union économique Benelux, signé à La Haye le 29 avril 1969,

Considérant que la capacité de monsieur E.J.M. Heijs en tant que membre de la Commission consultative compétente en matière de juridiction administrative pour les personnes au service de l'Union Benelux (ci-après : la Commission consultative), dans laquelle il avait été désigné par le Comité de Ministres Benelux au moyen de la décision M (2019) 8, a pris fin,

Sur proposition de la ministre néerlandaise des Affaires étrangères,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

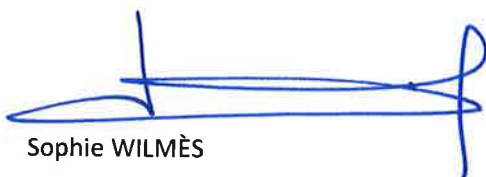
Madame B.J. van de Griend, conseiller principal et expert en droit de la fonction publique au *Centrale Raad van Beroep* aux Pays-Bas, est désignée comme membre à la Commission consultative.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à *Bruxelles*, le *16/09/2021*

La Présidente du Comité de Ministres Benelux,


Sophie WILMÈS